

INSCRIPTIONS :

**ACCUEILS DE LOISIRS  
RESTAURATION SCOLAIRE  
ET ÉTUDES SURVEILLÉES**

Les inscriptions des enfants aux services municipaux des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et des études surveillées pour la rentrée scolaire 2021/2022 doivent être effectuées auprès du service multi-prestations de la mairie, **avant le 15/06/2021.**

**CONSULTATION DES DOCUMENTS :**

**SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE :** [http://: www.ville-le-plessis-boucard.fr](http://www.ville-le-plessis-boucard.fr)  
Chemin d'accès : rubrique Enfance-Jeunesse-Education/ les tarifs périscolaires

- Règlement intérieur des accueils de loisirs
- Calendrier des périodes d'inscriptions aux accueils de loisirs
- Règlement intérieur de la vie scolaire
- Règles de vie communes aux différentes structures
- Le livret des tarifs 2021

**1. LES DOCUMENTS À RETOURNER :**

- 2 exemplaires de la fiche sanitaire commune aux accueils de loisirs, à la restauration scolaire et aux études surveillées dûment complétés et signés avec une photo récente de l'enfant sur chaque exemplaire
- **Photocopie des vaccins de l'enfant (obligatoirement mis sous enveloppe)**
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture téléphone fixe, Véolia, EDF)
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité pour chaque enfant
- **Pour une première inscription :**
  - Photocopie de la feuille d'imposition 2020 Revenus 2019 (Vie maritale : transmettre les deux feuilles d'imposition)
  - Justificatif du versement des allocations familiales de janvier à décembre 2020 ou relevés de compte

➔ Possibilité d'adresser le dossier complet (fiche sanitaire) avec les justificatifs par mail (pdf), la commune se réservant le droit de demander les originaux.

➔ Les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés.

L'accès aux réservations sur le portail famille sera ouvert dès le 23 Août 2021 uniquement, aux familles ayant transmis leur dossier complet.

**Δ Toutes les réservations pour les accueils de loisirs et la restauration scolaire sont à saisir sur le portail famille. Si vous ne disposez pas d'une clé enfance pour créer votre compte, merci de vous rapprocher du service multi-prestations. Toutes fréquentations sans réservations seront majorées de 100%.**